

# LE RÉSEAU web

Direction des Laurentides-Lanaudière

Juin 2012

## Transports Québec vous invite à planifier vos déplacements en vue de l'IRONMAN Mont-Tremblant qui se déroulera sur ses routes

Le ministère des Transports du Québec accueillera sur ses routes, l'étape de vélo d'IRONMAN Mont-Tremblant qui se déroulera les 24 juin et 19 août 2012. Ainsi, des entraves sont à prévoir durant les deux fins de semaine de compétition en raison de cet évé-

nement d'envergure internationale qui générera de nombreux déplacements sur les routes 117, montée Ryan et chemin Duplessis; principales artères qui mènent au centre de villégiature Mont-Tremblant.

Endroit	Entrave	Détails de l'entrave	Période de l'entrave
<b>Route 117</b>	Direction nord : fermée entre le chemin du Lac-Duhamel (km 119) et la fin des 4 voies dans la municipalité de Labelle (km 139).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• circulation à contresens sur la chaussée sud;</li> <li>• délimitation des voies avec des balises;</li> <li>• vitesse réduite à 50 km/h.</li> </ul>	24 juin 2012 : entre 6 h et 16 h  19 août 2012 : entre 6 h et 20 h
<b>Intersection de la Montée Ryan et de la route 117</b>	Accès fermé à l'intersection de la route 117 (km 119).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• circulation déviée via la montée Kavanagh (km 113), le 8<sup>e</sup> rang et la route 327.</li> </ul>	24 juin 2012 : entre 6 h et 16 h  19 août 2012 : entre 6 h et 20 h
<b>Montée Ryan</b>	Circulation locale contrôlée par les policiers pour donner accès aux commerces et résidences.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>circulation unidirectionnelle en direction nord</u>, entre la route 327 et le chemin des Quatre-Sommets;</li> <li>• <u>circulation unidirectionnelle en direction sud</u>, entre le chemin Clément et la route 117;</li> <li>• <u>circulation bidirectionnelle</u>, entre le chemin Clément et le Boisé-Ryan;</li> <li>• vitesse réduite à 50 km/h.</li> </ul>	24 juin 2012 : entre 6 h et 16 h  19 août 2012 : entre 6 h et 20 h
<b>Chemin Duplessis</b>	Fermé à l'intersection du chemin des Pentés-Nord.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• circulation locale seulement entre le chemin du Lac-Supérieur et le chemin des Pentés-Nord;</li> <li>• aucune circulation entre le chemin des Pentés-Nord et l'intersection pour le casino;</li> <li>• circulation contrôlée entre l'intersection pour le casino et le chemin du Village;</li> <li>• vitesse réduite à 50 km/h.</li> </ul>	24 juin 2012 : entre 6 h et 16 h  19 août 2012 : entre 6 h et 20 h



En tout temps, les automobilistes sont invités à redoubler de prudence dans le secteur des municipalités de Mont-Tremblant, La Conception et Labelle. Le respect des limites de vitesse dans les zones balisées par la signalisation orangée assurera la sécurité des athlètes, mais préviendra également les risques d'accident liés à un manque d'attention ou encore à une vitesse de circulation trop élevée. La patience est également requise puisqu'il faut s'attendre à des déplacements moins fluides dans certains secteurs, lors des deux compétitions.

Pour consulter la carte des entraves planifiées les 24 juin et 19 août 2012, nous vous invitons à cliquer ici. De plus, ces entraves seront disponibles sur le site Québec 511 Info Transports



## Sur la route, quand c'est orange, on redouble de prudence!

Cet été, Transports Québec lance une nouvelle campagne de sécurité routière et invite les conducteurs à redoubler de prudence dans les zones de chantier routier afin que les travaux se réalisent dans un cadre sécuritaire pour tous.

Par cette campagne, le Ministère souhaite que les conducteurs prennent conscience des risques réels, pour leur sécurité, celle des signaleurs et des travailleurs de chantier, de ne pas respecter la signalisation orange liée à la présence des chantiers sur nos routes.

Quelle que soit leur ampleur, les chantiers routiers modifient les conditions de circulation des usagers de la

route, notamment en raison de la présence d'entraves, mais surtout en raison de la présence de signaleurs et de travailleurs sur la route. Les conducteurs se doivent

d'être attentifs et de respecter la signalisation orange qui est mise en place, notamment les limites de vitesse permises et les consignes dictées par les signaleurs.

En 2011-2012, au Québec, 1 367 person-

nes ont été victimes d'un accident survenu à l'approche ou dans une zone de chantier. De ce nombre, 10 ont perdu la vie, dont 1 signaleur. Or, le comportement des conducteurs demeure en cause dans la majorité des accidents recensés à ces endroits.



De plus, cette année encore, le Ministère renouvèle son entente avec la Sûreté du Québec. Cette dernière consiste à assurer une présence policière accrue sur les chantiers routiers afin d'assurer la sécurité des usagers et des travailleurs. Partout au Québec, des panneaux seront apposés aux abords des chantiers majeurs afin de rappeler aux usagers de la route l'importance de respecter la signalisation mise en place dans les chantiers routiers.

### Une opération spéciale de surveillance

Le 19 juin, le ministère des Transports et la Sûreté du Québec tiendront l'Opération orange sur des chantiers routiers ciblés partout au Québec. Cette vaste opération de surveillance de la vitesse s'inscrit parmi les mesures estivales de sensibilisation des usagers au respect de la vitesse affichée.



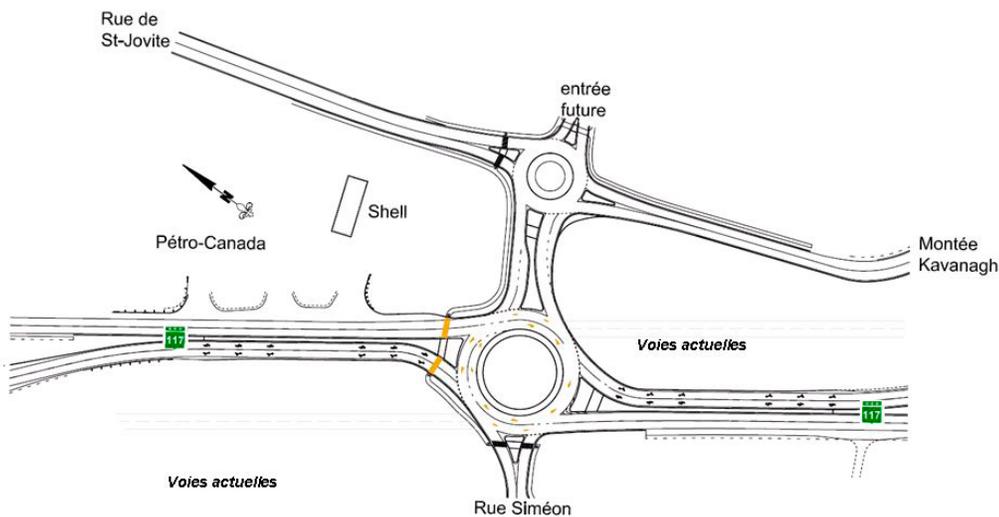


## Mont-Tremblant

### Construction de carrefours giratoires et reconstruction du pont de la rue Des Pionniers

Le ministère des Transports désire informer les usagers de la route que la construction des carrefours giratoires à Mont-Tremblant, qui a débuté cette semaine, sera en cours jusqu'à la fin du mois de novembre 2012. Un premier carrefour sera construit sur la route 117, à l'intersection de la rue Siméon et un deuxième, à l'intersection de la rue Saint-Jovite qui mène au centre-ville. Le réaménagement de ces deux intersections permettra d'améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation du secteur.

Le carrefour giratoire de la rue Siméon sera composé de deux voies et de quatre branches. Celui à l'intersection de la rue Saint-Jovite comptera une voie et quatre branches. Le projet inclut également l'aménagement d'éclairage et des abords de route.



Les deux voies de la route 117 seront maintenues, dans les deux directions, durant la majorité des travaux. Toutefois, des fermetures de voies peuvent survenir. Ces dernières sont autorisées selon un horaire qui prend en considération les débits de circulation.

La limite de vitesse affichée sur le chantier est de 60 km/h. Le ministère des Transports vous rappelle qu'en présence de panneaux orangés, on redouble de prudence.

### Reconstruction du pont de la rue Des Pionniers

Des travaux de reconstruction du pont situé sur la rue Des Pionniers sont prévus à la fin du mois de juin. Ces derniers nécessiteront la fermeture complète du pont pour une durée approximative de quatre semaines. Les usagers de la route devront utiliser la rue Léonard comme chemin de détour. Les détails de ce chantier seront diffusés ultérieurement sur le site Web Québec 511 Info Transports.





## À vélo comme en auto, il y a des règles à respecter!

Avec l'arrivée de la saison chaude, nombreux sont les cyclistes qui enfourchent leur vélo pour s'adonner à de belles randonnées. Saviez-vous qu'au Québec, le Code de la sécurité routière présente certaines obligations pour les cyclistes? Voici quelques règles à respecter quand on est cycliste et qu'on circule sur une voie publique :

- rouler à l'extrême droite de la chaussée;
- signaler ses intentions sur une distance suffisante pour être bien vu par les automobilistes;
- circuler à la file lorsqu'on roule en groupe (un maximum de 15 cyclistes est permis);
- circuler en demeurant à califourchon et en tenant constamment le guidon;
- rouler dans le sens de la circulation (à moins qu'une signalisation autorise à circuler en contresens).

Pour que votre été soit un souvenir agréable, soyez prudent lors de vos randonnées à vélo.

Pour de plus amples informations à propos de la sécurité à vélo, nous vous invitons à consulter le Guide de sécurité à vélo.

## Une intervention efficace des employés du Centre de services de Mont-Laurier

En mai dernier, un ponceau menaçait de s'effondrer sur la route 311 à Kiamika, dans les Hautes-Laurétiennes. Aussitôt l'incident relevé, les employés du Centre de services de Mont-Laurier ont procédé à la fermeture de la route et ont mis en place un chemin de détour. Toutefois, ce chemin de détour représentait jusqu'à 80 kilomètres pour certains usagers et occasionnait des contraintes importantes pour les services d'urgence et le transport scolaire. Une solution a dû être trouvée rapidement afin de permettre la circulation sur cette route. Ainsi, les différentes équipes du Ministère ont été mises à contribution afin de trouver une solution rapide et efficace. Plusieurs avenues ont été envisagées et en considérant certaines contraintes celle de la construction d'un pont temporaire a été retenue.

À la mi-mai, les démarches ont été entreprises pour récupérer tous les matériaux servant à la construction de cette infrastructure. Ont suivi les étapes de la conception des plans et de la construction du pont temporaire. Une fois complétée, cette structure a permis de rétablir une voie de circulation sur la route 311.

Cette intervention efficace est digne de mention. En effet, une excellente collaboration des intervenants a permis de rétablir la situation et d'assurer la sécurité des usagers.

Il est à noter qu'à la fin de l'été, des travaux pour le remplacement permanent du ponceau seront réalisés afin de permettre la réouverture des deux voies.



Photo : Mario Hamel



*Saviez-vous que?*

C'est sous le règne de Maurice Duplessis que les premières autoroutes québécoises furent construites. Lors de cette période, on estime que le nombre de routes doubla.

En 1912, lors de sa création, le ministère de la Voirie comptait 25 employés, dont 3 ingénieurs et 4 inspecteurs, en plus du ministre et du sous-ministre.

En 1973, on estime qu'il y avait 2,3 millions de véhicules en circulation. En comparaison, il y avait 5,9 millions de véhicules en circulation en 2010.

## Nouvelle publication : Règles de sécurité à cheval

Saviez-vous que le conducteur de chevaux doit respecter les règles de la circulation et de la signalisation prévues dans le Code de la sécurité routière? À cet effet, voici une toute nouvelle parution qui présente les principales règles de sécurité routière à cheval sur les routes du Québec.



Cliquez sur l'image pour consulter le dépliant.



**Le Réseau** est un bulletin d'information destiné aux partenaires de la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec. Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Module de communication.

**Rédaction :** Isabelle Doyon, Isabelle Gagné, Claude Ouimet  
**Mise en page :** Isabelle Gagné  
**Révision linguistique :** Lise Lacroix

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 1705-1401